

Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 301 – Mai 2021

SITE INTERNET
www.mairie-anse.fr

Justif'Adresse : pour ne plus avoir à fournir de justificatif de domicile

Publié le 12 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) – Service-public.fr

Lors d'une demande en ligne de carte nationale d'identité, de passeport, de certificat d'immatriculation (carte grise) et de permis de conduire, le dispositif Justif'Adresse permet à l'administration de vérifier automatiquement l'adresse saisie et vous évite, si vous y adhérez, de fournir un justificatif de domicile. Après une expérimentation dans 4 départements, cette mesure de simplification est généralisée depuis le 1^{er} février 2021 à l'ensemble de la métropole y compris la Corse.

Quels sont les objectifs ?

Les principaux objectifs de la mise en place du dispositif Justif'Adresse sont de :

- Simplifier les démarches des usagers dans le cadre des demandes de titres ;
- Contribuer à la lutte contre la fraude documentaire en diminuant les risques de fraude sur les documents supports ;
- s'inscrire dans les objectifs du programme Action Publique 2022 .

Cette mesure a été prévue par la loi ASAP .

A savoir : Ce dispositif n'est pas obligatoire, vous avez la possibilité de l'accepter ou de le refuser. En cas de refus, vous n'êtes pas pénalisé : vous devrez continuer à joindre ou numériser votre justificatif de domicile pour compléter votre demande de titre.

Comment ça marche ?

Lors de votre connexion à une téléprocédure de demande de titre sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) , il vous est demandé de renseigner votre état civil et votre adresse. Si vous résidez dans les départements métropolitains incluant la Corse, vous pouvez demander la validation de votre adresse (les usagers domiciliés dans les DROM-COM ne sont pas encore concernés par manque de présence de fournisseurs de service sous convention).

Pour ce faire, vous sélectionnez dans une liste déroulante le fournisseur de service que vous aurez choisi (EDF, ENGIE, Gaz Tarif Réglementé ou Total Direct Énergie) pour permettre la vérification de votre adresse.

Après l'analyse comparative de l'adresse déclarée avec l'adresse connue du fournisseur de service sélectionné

(cela prend moins de 10 secondes), vous êtes informé de la validation ou non de votre adresse par le dispositif :

- S'il y a concordance entre les deux adresses, Justif'Adresse valide l'adresse que vous avez déclarée lors de votre demande de titre. Vous êtes ainsi dispensé de numériser un justificatif de domicile pour le joindre à la procédure effectuée en ligne ou de le produire lors de votre passage en mairie si la demande concerne une carte nationale d'identité ou un passeport.
- Si l'adresse n'a pas pu être validée automatiquement, vous disposez de deux nouvelles tentatives en sélectionnant un autre fournisseur de service dans la liste.
- Si la vérification n'aboutit pas, vous en êtes informé par un message et sortez du dispositif. Vous devrez alors soit numériser un justificatif de domicile et poursuivre la téléprocédure, soit produire ce justificatif en mairie.

Dès lors que vous acceptez de bénéficier du dispositif Justif'Adresse, vous devez déclarer avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU), les accepter et autoriser les échanges réciproques de certaines de vos données personnelles entre l'administration et le fournisseur de service, dans le respect du règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD).

A noter : La vérification peut être entravée pour des motifs techniques (indisponibilité d'une base informatique, problème de liaison informatique...) ou des motifs d'homonymie ou d'orthographe différentes dans le libellé de l'adresse par exemple.

Qui ne peut pas utiliser ce dispositif ?

- Pour toutes les demandes de titre : les personnes hébergées ou sous tutelle, les conjoints n'ayant pas de contrat à leur nom de naissance, les personnes dont le contrat mentionne un prénom différent que celui de l'état civil et les enfants mineurs dont les parents séparés ont opté pour une garde partagée.
- Pour la délivrance des certificats d'immatriculation : les professionnels de l'automobile habilités à utiliser le SIV.
- Pour la délivrance des permis de conduire : les professionnels de la conduite automobile.

PanneauPocket - Anse dans votre poche

Soucieux de se rapprocher encore un peu plus de ses habitants, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, ont décidé de doter la commune d'un outil de communication supplémentaire avec la mise en place d'une **Application Gratuite à télécharger PanneauPocket**.

Ce système simple et efficace prévient **instantanément** les citoyens par notification sur les smartphone et tablette des **alertes et des informations** de la commune. Avec cette application, ce sont les informations qui viennent à vous.

A quoi sert PanneauPocket ?

Alertes météo, événements et manifestations ... Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connectés à l'actualité de Anse.

Grâce à PanneauPocket, la Mairie informe en temps réel la population des informations et des alertes qui les concerne.

Une application simple et engagée

Depuis 2017, l'application 100% française est utilisée par plus de 5300 communes.

Accessible à tous gratuitement, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket et mettre Anse en favori.

Installez PanneauPocket en 4 clics

1/ téléchargez via le store de votre smartphone l'application PanneauPocket

2/ recherchez Anse

3/ cliquer sur Favoris et d'autres communes si vous le souhaitez.

4/ désormais, informations et alertes sont à portée de mains.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

GET IT ON Google Play
Download on the App Store
EXPLORE IT ON AppGallery

MaProcuration

Ma procuration ou comment simplifier les demandes de procuration.

- Établir une procuration est une démarche gratuite.

- Depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il leur est impossible de participer au scrutin.

- La procuration est établie :

- soit pour un scrutin déterminé (pour les deux tours de l'élection ou bien pour un seul) ;
- soit pour une durée donnée, dans la limite d'un an, à compter de sa date d'établissement.

Un électeur peut s'il le souhaite faire une demande de procuration afin qu'une personne de son choix inscrit sur les listes électorales de la même commune, vote à sa place. Afin de simplifier les démarches, il est désormais possible depuis le 6 avril 2021 de recourir au site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Via un formulaire Cerfa de demande de vote par procuration. Ce formulaire peut être soit téléchargé et imprimé, soit fourni et renseigné au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandant doit dans tous les cas se présenter **personnellement** devant une autorité habilitée et être muni :

- d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (par exemple : passeport, carte nationale d'identité) ;

- soit d'un formulaire Cerfa papier de vote par procuration, soit de sa référence d'enregistrement à six chiffres et lettres s'il a effectué sa demande via la téléprocédure Maprocuration. Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la Mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Pour ceux qui ne souhaitent pas utiliser la voie numérique il sera toujours possible de recourir à la procédure papier.

Prochaines élections des Conseillers départementaux et régionaux

- Les élections des conseillers départementaux et régionaux auront lieu les dimanches- **ATTENTION CHANGEMENT DE DATES : 20 et 27 juin 2021.**

Changement de lieux pour ces élections : Ansolia.

L'inscription est désormais possible jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin. Pour les scrutins 2021, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 mai 2021. Veuillez-vous munir d'un titre d'identité et d'un justificatif de domicile.

Il convient d'assurer des permanences de 2 h 30 dans les 10 bureaux de vote. Tout électeur majeur peut participer à cette **action citoyenne**. La municipalité fait appel à des volontaires intéressés par cette expérience citoyenne. Merci de contacter la mairie par courriel contact@mairie-anse.fr.

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 31 mai à 18 h, à Ansolia.


Cérémonie commémorative du 8 Mai 1945

La cérémonie commémorative de l'Anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945 se déroulera suivant les conditions sanitaires de la période.


Fermeture Mairie


La Mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 15 Mai, mais sera ouverte le vendredi 14 Mai.


La médiathèque Albert-Gardoni au mois de Mai




 **Ouvertures exceptionnelles** : ce mois de mai est riche en jours fériés, mais hors de question de vous laisser sans livres, revues ou CD pour ces week-end !

La MAG vous accueillera **le vendredi 30 avril et le vendredi 7 mai, de 15 h à 18 h 30**, afin que vous puissiez faire des emplettes sur vos cartes abonnées ! Autres informations importantes à noter : la MAG sera fermée le week-end de l'Ascension (vendredi 14 et samedi 15 mai), mais sera **ouverte le samedi 22 mai**.

 Que d'émotions ! Laissez-vous tenter par la table thématique du mois de mai « Que d'émotions ! », qui sera installée au rez-de-chaussée et visible jusqu'au 29 mai. A vos fauteuils, attrapez votre tasse de thé et surtout... attachez votre ceinture ! Accrochez-vous pour la sélection de romans émotions fortes spécialement concoctée par vos bibliothécaires !

 **Appel à contribution : vos photos anciennes (ou pas) de l'Azergues !** La commune de Anse a une riche histoire liée aux cours d'eau qui la traversent : l'Azergues et la Saône. En prévision d'une balade contée au fil de l'eau, qui aura lieu (on l'espère !) au mois de juin et sur laquelle on communiquera prochainement, nous demandons l'aide de nos usagers et partenaires pour monter une future exposition autour de cette intéressante thématique. **Possédez-vous d'anciennes photos, des cartes postales ou coupures de presse concernant l'Azergues ou la Saône ?** Avez-vous de jolies photos du paysage fluvial de Anse ? N'hésitez pas à nous les apporter ou à nous les transmettre par e-mail afin que l'on puisse nourrir, ensemble, cette exposition temporaire.

 **Très prochainement : événement de restitution de « Perlette voyage ».** Contrairement à la plupart de nous tous, la petite Perlette a beaucoup voyagé depuis le mois de décembre dernier... Jusqu'à aujourd'hui, 10 enfants ont accueilli cette sympathique grenouille dans leurs maisons, ils/elles ont lu des histoires et partagé de moments heureux en sa compagnie. Grâce à la complicité de leurs parents, la MAG a pu collecter des dessins, ainsi que du matériel photo et vidéo des voyages de Perlette. Un événement de restitution sera donc organisé le **samedi 5 juin, à partir de 10 h 30**, dans le **jardin de la chapelle Saint-Cyprien**. Les enfants ayant accueilli Perlette seront les invités d'honneur, mais tout le monde sera le bienvenu ! N'hésitez pas à noter d'ores et déjà cette date dans votre agenda !

 Toutes les informations sur le site Internet  mediatheque.mairie-anse.fr au  04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.


Séqu'Anse culturelle : dernier spectacle de la saison

« Vivi », est annoncé le 29 mai avec deux séances. Le service culturel étudie toutes les options pour des séances en plein air. Rendez-vous sur le site internet de la Mairie ou à l'Infothèque dès que nous serons en mesure d'annoncer la tenue des deux séances ou au contraire leur annulation ou report.


« **Vivi** », un spectacle qui, en tous les cas, met du baume au cœur ! ViVi est un spectacle tout public qui mélange magie, cirque et musique ethnique. Il raconte l'histoire de deux artistes venus pour faire leur spectacle. Celui-ci va être perturbé par l'apparition d'une mystérieuse valise. Comment l'attraper ? Que contient-elle ?

L'union de Cédric Bertox et Zalem, de la magie et de la musique vivante est une récréation lumineuse. Zalem, multi-instrumentiste maniant tour à tour le didgeridoo, la beatbox ou la kesskess, s'allie à Cédric – qui a déjà fait un passage remarqué dans Séqu'Anse culturelle avec le Cabaret des illusionnistes. Complices plus que jamais, les deux artistes seront sur scène pour deux séances.


Attention aux poubelles !

 **Nous rappelons que les poubelles privées ne doivent pas rester sur la voie publique pour des raisons de sécurité et de salubrité publique.**

L'indiscipline de certains peut contraindre les policiers municipaux à verbaliser, sauf à justifier d'une impossibilité réelle de ne pouvoir les rentrer dans les cours, jardins ou garages.

 Autre petit rappel : les poubelles à couvercle jaune (tri sélectif) ne doivent pas contenir les déchets suivants : gravats, huiles, cartons, végétaux, verre, batteries, produits toxiques... Les cartons dits « ondulés » ne doivent pas être mis ni dans le conteneur des déchets ménagers, ni dans celui du tri sélectif, mais doivent être déposés en déchetterie. Les cartons plats doivent être mis dans le conteneur du tri sélectif. La société de ramassage d'ordures se réserve le droit de ne pas collecter la poubelle si elle trouve l'un de ces déchets. Les mauvais déchets devront alors être enlevés, triés et mis à la déchetterie.

Quant aux poubelles marron, elles ne doivent contenir que des déchets ménagers.

 **Nouveau point de collecte centralisé pour le vieil Anse** situé place des Frères Fournet - maison de retraite. Merci de respecter les containers et de ne pas mélanger les containers de tri avec les containers de déchets ménagers. **Merci de ne pas poser d'encombrants**, ceci sera la clé du bon fonctionnement de ce point de collecte !!!

Fête de la Musique

La fête de la musique célèbre la musique vivante et met en valeur l'ampleur et la diversité des pratiques musicales, ainsi que tous les genres musicaux. Elle s'adresse à tous les publics et contribue à familiariser à toutes les expressions musicales les jeunes et les moins jeunes de toutes conditions sociales.

L'OCTA invite, pour cette édition de la fête de la musique 2021, musiciens en herbe ou confirmés, amateurs ou professionnels pour une scène ouverte !

Voici une belle occasion de vous exprimer et de nous enchanter le temps d'une soirée.

Vous souhaitez y participer ? Contactez par mail l'OCTA à OCTA@mairie-anse.fr

A.C.P. (Arts Civilisations et Patrimoine) organise une visite de la vieille ville

A.C.P. (Arts-Civilisations-Patrimoine) propose une visite guidée et gratuite du Vieil Anse le samedi 15 mai à 15 h (Rendez-vous devant la mairie). Vous pourrez obtenir tous les renseignements concernant les vestiges gallo-romains et moyenâgeux de notre commune et le projet de visites du Château des Tours restauré. Le port du masque est obligatoire.

2CEA communique

L'association sera heureuse de vous retrouver dans toutes ses activités, dès que la situation sanitaire le permettra ! Ateliers : Dessin, Peinture (toutes techniques) pour enfants, ados et adultes, cours d'Anglais pour adultes en soirée, stage Poterie adultes un mercredi par mois. - Expositions et conférences. Renseignements et inscriptions ☎ 06.64.19.72.01 ou 04.74.67.13.71 [✉ 2cea.anse.chateau@gmail.com](mailto:2cea.anse.chateau@gmail.com)

Nouveau à Anse

Julie Pin - Coach sportive, diplômée BPJEPS et passionnée propose son aide à travers un coaching privé pour aider à atteindre ses objectifs ! Elle est présente pour corriger, motiver, pour aider à retrouver une forme physique saine et durable, avec une apparence corporelle qui plaira au sportif. Présentiel en intérieur ou en extérieur. Pour se sentir mieux dans son corps et dans sa tête. Contact pour plus d'informations mail [✉ contactjucoaching@gmail.com](mailto:contactjucoaching@gmail.com) ou au ☎ 06.05.10.62.42

La Mairie lui souhaite la bienvenue

Collecte des ordures ménagères

- **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 4 – 11 – 18 et 25 mai et les vendredis 7 – 14 – 21 et 28 mai
- **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 3 - 17 et 31 mai et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 12 et 26 mai

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

- **C.M.P. (Centre Médico Psychologique)- CATT**P consultation médico psychologique et sociale pour adolescent – salle école Paul-Cézanne- 184 impasse Lamartine ☎ 04.72.42.19.19
- **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84
- **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 [✉ contact@mda-villefranche.fr](mailto:contact@mda-villefranche.fr). Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

■ **Parent 'Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

■ **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

Permanence en Mairie ou sur Anse

■ **Conciliateur de justice** : un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84

■ **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.48.25.90

Horaire marché

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Coline DECAMPS née le 8 Mars 2021

Décès

Maurice VIOLLAND décédé le 18 novembre à Gleizé (83 ans)

Paulette DUCOTÉ ép. BATAILLON décédée le 19 mars à Anse (97 ans)

Maurice Claude Arnold FAVRE décédé le 20 mars à Trévoux (81 ans)

Jeanine Marie Joséphine GARNIER ép. REVOL décédée le 25 mars à Trévoux (93 ans)

Armande Marie ANDRÉO ép. BRU décédée le 26 mars à Gleizé (90 ans)

Raymond PANAY décédé le 29 mars à Anse (94 ans)

Hélène JAKUSZKO ép. POULENARD décédée le 30 mars à Anse (87 ans)

Nathalie Céline MERCIER décédée le 31 mars à Anse (52 ans)

Gilbert Maurice Antonin JOLY décédé le 5 avril à Anse (89 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite